

COMPTE RENDU COMITE DE PROGRAMMATION DU 12 DECEMBRE 2016

Le Comité de Programmation du GAL du Velay s'est réuni le Lundi 12 Décembre 2016 à 17 h 00 dans la Salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Puy-en-Velay.

Collège des élus : Laurent DUPLOMB (CCPA), Michel ARCIS (CC Mézenc), Georges ASSEZAT, Gérard GROS, Michel ROUSSEL (CA Le Puy), Michel JOUBERT, Marie-Agnès PETIT (Pays du Velay)

Collège des privés : Claire SOUVETON (CDA 43), Christoph VIANES, Thierry JOURDE (CMA 43), Antoine WASSNER, Emmanuel CRESPIY (CCI), Gérard CHANUT (CPIE), Vincent PRADIER (CCT), Dominique CHALENDARD (CPPA 43), Cédric MASCLAUX (PRATIC Auvergne)

Membres invités : Sarah POYETON (CMA 43), Yannick DURAND (Département de Haute-Loire), Pierre-André CHABRIER (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay), Jean-François BONNEFOY (Gestionnaire LEADER Velay), Thomas FACQUEUR (Animateur LEADER Velay)

Ordre du jour :

- Information sur la désignation des membres du GAL par les partenaires.
- Point sur les dossiers enregistrés par le GAL : Perspectives de consommation de l'enveloppe. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Information des porteurs de projets.
- Propositions de modifications de la maquette financière
- Point rapide sur l'avenir du dispositif « Optimisation de l'éclairage public » par le SDE 43.
- Mise en œuvre du plan d'actions LEADER : Point sur les actions d'animation mises en place.
- Actualités du programme LEADER 2014-2020.
- Délibération sur les dossiers présentés :
 - 1- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Craponne-sur-Arzon par la SAS DELAVAY Menuiseries
 - 2- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une boucherie artisanale en centre-bourg à Vorey-sur-Arzon par l'EI Rémy COUTANCE
 - 3- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un salon de coiffure à Vorey-sur-Arzon par l'EI Corinne GARZINO (Coco Coiffure)
 - 4- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de commercialisation de matériels de chauffage à Saint-Vincent par l'EIRL Alfred SEI
 - 5- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un garage dédié à la motoculture et aux deux roues à Saint-Vincent par la SARL Emblavez Motoculture
 - 6- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de traiteur à Bains par la SCI SRMG (Traiteur Rocher)



- 7- Aménagement d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise d'ébénisterie à Saint Germain Laprade par l'EI Pascal CHAIZE
- 8- Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de mécanique automobile à Chaspuzac par la SARL BONH'AUTO
- 9- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une pâtisserie artisanale en centre-bourg au Monastier-sur-Gazeille par l'EI Raphaël PUECH (La Jonquille)
- 10- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un bar snack salon de thé aux Etables par l'EI Chantal OLLIER (Le Passadou)
- 11- Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Saint Pierre Eynac par la SCI de la Daille-Gargan (SARL Fabien MICHEL)
- 12- Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Sanssac l'Eglise par la SCI ARCO (SARL ARCO)
- 13- Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de plâtrerie-peinture à Brives-Charensac par la SCI ANOE (SARL CETON COKELEKLI)
- 14- Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Chaspuzac par la SCI 2BF (SARL BF ALU + SARL HILAIRE Vérandas)
- 15- Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de charpente à Saint-Vincent par la SCI Les Pin's (SARL PINEL)
- 16- Construction d'un bâtiment pour la modernisation d'une scierie artisanale à Rosières par l'EI Jean Paul MAURIN
- 17- Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Costaros par l'EURL MIRMAND IMMOBILIER (SARL MIRMAND)
- 18- Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de ravalement de façades par la SCI ZH (SARL Bâti-Façades 43)
- 19- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de charpente à Cayres par la SARL BONNIDAT Frères
- 20- Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un bar-restaurant à Cayres par l'EI Sylvie DESPRES (Bar des Boucans)
- 21- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce de produits locaux à Costaros par la SARL Vellabio
- 22- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de pompes funèbres/maçonnerie à Pradelles par la SARL Pierre MOULERGUE
- 23- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de services à Cayres par l'EI Mickaël PELISSE Paysagiste
- 24- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un garage automobile à Costaros par la SARL Patrick ROLLAND
- 25- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Saint Paul de Tartas par l'EI Gilles GRANGE
- 26- Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Cayres par l'EI Jean Pierre SAVEL
- 27- Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un commerce de fruits et légumes à Fix Saint Geneys par la SAS Pascal COMTE
- 28- Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'un garage à Saint Paulien par la SARL CECCATO AME
- 29- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de travaux à Saint Paulien par la SARL Joël SOULIER (TOUS TRAVAUX PUBLICS)
- 30- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de ravalement de façades à Saint Geneys Près Saint Paulien par l'EI Frédéric SALADIN
- 31- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un garage automobile à Saint Paulien par la SARL Garage DUSSAUD



- 32- Action d'animation et projet artistique autour du patrimoine culturel immatériel du Pays du Velay par le CDMDT 43
- Questions diverses

Accueil

Laurent DUPLOMB, Président du GAL du Velay, accueille les participants. L'ASP, le Président de Région et les services de la Région sont excusés. Il examine la liste d'émargement et constate que le principe du double quorum est bien respecté puisque 14 sièges sur 26 sont occupés (53,8 %) et que 8 d'entre eux sont occupés par des membres du collège des privés (57 %). Marie-Agnès PETIT et Emmanuel CRESPIY en qualité de suppléants et en présence de leurs titulaires, n'ont pas de voix délibérative. Le comité de programmation peut donc délibérer valablement.

Laurent DUPLOMB ouvre la séance en précisant que le GAL poursuit son travail de traitement des dossiers de demande de subvention LEADER, en accord avec l'Autorité de Gestion. Le 1^{er} Comité de Programmation du 3 Octobre avait permis la programmation de 29 premiers dossiers, le Comité d'aujourd'hui poursuit la programmation en étudiant 31 nouveaux dossiers portés par les entreprises. Le GAL met tout en œuvre pour apporter des réponses rapides et sécurisées aux porteurs de projets. Comme décidé, l'analyse des dossiers se fait en privilégiant les entreprises, les associations et pour finir les collectivités. Il est essentiel de ne pas freiner l'investissement privé sur notre territoire. Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre sera proposé au Comité de Programmation qui permettrait de traiter l'ensemble des dossiers en attente.

Cet objectif ambitieux doit être relayé par un effort supplémentaire de l'Autorité de Gestion. A ce jour, la Région a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de traiter l'ensemble des dossiers transmis. La cellule LEADER est en cours de renforcement avec une nouvelle embauche survenue début décembre et le traitement des dossiers doit se faire au fur et à mesure des conventionnements de GAL. Pour garantir un traitement acceptable, le GAL va au-delà de la mission qui lui est dévolue dans la convention. La cellule d'animation accompagne au maximum le dossier de demande de subvention LEADER pour faciliter le travail d'instruction de la Région. Cet effort est nécessaire car l'objectif est d'apporter des réponses concrètes aux porteurs de projets. Aujourd'hui, cet examen des dossiers se fait toujours sans le logiciel OSIRIS. Cet outil, livré par l'ASP à partir des commandes formulées par les Régions, n'est toujours pas opérationnel. L'instruction actuelle devra être reprise par l'ensemble des intervenants. Le Président Laurent WAUQUIEZ a alerté le gouvernement sur ce point mais nous n'avons pas de date précise sur la livraison des outils OSIRIS 19.2 qui permettraient de traiter les demandes LEADER et de payer les subventions programmées.

Nous ferons le point sur la consommation prévisionnelle des fonds LEADER. Il est essentiel à ce stade de poursuivre l'enregistrement des demandes d'aides pour que l'on puisse mobiliser une rallonge de crédits européens à compter de 2018.

Tous les dossiers « entreprises » présentés aujourd'hui en Comité de Programmation sont l'œuvre d'une collaboration public/privé qu'il convient de saluer à l'échelle de notre territoire. Le GAL remercie particulièrement le travail des chambres consulaires qui aident les chefs d'entreprises à mobiliser le dispositif LEADER. En étroite collaboration avec la cellule d'animation LEADER, installée au sein de l'Immeuble Interconsulaire, les techniciens des chambres consulaires travaillent quotidiennement à la complétude



des dossiers et facilitent ainsi leur examen. Le GAL remercie également les collectivités locales qui mettent en œuvre les dispositifs de financement public qui permettent de venir en contrepartie des fonds LEADER. Cette collaboration est à valoriser car c'est par le partenariat local public/privé, structuré au sein du GAL, que peuvent s'élaborer des solutions concrètes aux besoins des porteurs de projets du Velay.

Laurent DUPLOMB conclut le mot d'introduction en précisant que la rencontre d'aujourd'hui sera aussi l'occasion de faire le point sur la composition du GAL et d'accueillir de nouveaux membres. La cellule d'animation se tient à leur disposition afin de mieux connaître et faire connaître le dispositif LEADER et son impact dans le développement de notre territoire. La refonte des intercommunalités à venir et les élections intervenues au sein des réseaux consulaires engagent des changements de membres au sein du Comité.

Composition du GAL Velay :

Le Groupe d'Action Locale du Velay est composé de 26 sièges. 10 sièges sont occupés par des représentants de la sphère publique. La répartition des sièges va être modifiée par la refonte de l'intercommunalité au 1^{er} Janvier 2017. En ce qui concerne le collège des privés, il y a 16 sièges. Chaque siège est occupé par un titulaire et un suppléant. Le GAL sollicite les structures partenaires afin qu'elles désignent des représentants. Les titulaires et les suppléants sont systématiquement conviés aux débats. Chacun est ainsi informé des actualités du GAL.

Au niveau des membres privés, 5 sièges ont ainsi été modifiés.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a changé de Président et ainsi de représentant au sein du GAL. Daniel STRELCZYK remplace Christian BERTHOLET. Brice ARNAUD reste suppléant. Ce nouveau membre n'est pas présent aujourd'hui.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire a également renouvelé ses représentants à l'issue des élections consulaires. Christoph VIANES remplace Alain PROHET au poste de titulaire. Laurent FARGETTE remplace Serge VIDAL au poste de suppléant. Thierry JOURDE remplace Christiane JAROUSSE au poste de titulaire. Michel BERODOT remplace Serge THIOULOUSE au poste de suppléant.

Christoph VIANES se présente. Il est artisan charcutier/salaisonier sur la commune de Craponne-sur-Arzon et nouvellement élu à la Chambre de Métiers.

Thierry JOURDE se présente. Il est taxi sur la commune de Pradelles et nouvellement élu à la Chambre de Métiers.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire a également renouvelé ses représentants à l'issue des élections consulaires. Antoine WASSNER remplace Serge JAMON au poste de titulaire. Emmanuel CRESPIY remplace Vincent DUCAMP au poste de suppléant. Louis-Pierre DESCOURS devient titulaire en remplacement de Joëlle GARCIA. Thibaud RAVON remplace Louis-Pierre DESCOURS au poste de suppléant.

Antoine WASSNER se présente. Il dirige l'entreprise Sabarot-Wassner sur la commune de Chaspuzac et il est élu à la CCI départementale et régionale.

Emmanuel CRESPIY se présente. Il dirige un groupe hôtelier sur la commune du Puy-en-Velay et nouvellement élu à la CCI en charge du tourisme.

Le Comité de Programmation prend acte de ces changements et en informe ses partenaires par le biais du présent compte rendu.

Au niveau du collège des publics, la répartition des sièges actuelle est la suivante : 3 sièges pour la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, 1 siège par



Communauté de Communes (6 au total) et 1 siège pour le Syndicat Mixte du Pays du Velay. Afin de tenir compte de la fusion des intercommunalités qui sera effective au 1^{er} Janvier 2017, le GAL propose de modifier la répartition des sièges de la façon suivante : 6 sièges pour la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, 2 sièges pour la CC Mézenc Loire Meygal, 1 siège pour la CC Cayres-Pradelles, 1 siège pour le Syndicat Mixte du Pays du Velay.

Si cette répartition est adoptée, le GAL sollicitera officiellement par courrier les EPCI concernés. Il est proposé de conserver les représentants pour les structures dont le nombre de sièges n'est pas modifié. Il s'agira donc de solliciter les 2 EPCI ainsi que les structures qui signaleront au GAL des changements. Le courrier sera envoyé avant la fin de l'année pour une réponse attendue au 15 Février 2017 afin d'organiser le prochain Comité de Programmation de Mars dans de bonnes conditions.

A l'issue du débat, le Président passe cette proposition au vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour information, le GAL a mis au point un guide des membres du Comité de Programmation. Celui-ci a été transmis aux nouveaux membres et permet de renseigner ceux-ci sur leur rôle et leur fonction au sein du GAL.

Le débat s'engage également sur l'élargissement à venir de la Communauté d'Agglomération qui englobera, à partir de 2017, la CC de la Chaise Dieu. De la même manière, la CC de Cayres Pradelles doit élargir son territoire par l'adhésion des communes de St Christophe d'Allier et St Vénérand. A ce jour, et conformément à la sélection des territoires LEADER validée par l'Autorité de Gestion, ces communes font partie du GAL Lafayette. Pour information, ces modifications ne pourraient intervenir que dans le cadre d'un avenant à la convention. A ce jour, le GAL Lafayette n'a pas encore conventionné même si la signature est imminente. Cet élargissement du périmètre du GAL pourrait intervenir en 2018 dans le cadre d'une rallonge de crédits. Le Comité de Programmation fait le vœu que cette situation évolue afin que le périmètre des EPCI recoupe celui du GAL.

Point sur les dossiers enregistrés par le GAL

Lors du Comité de Programmation du 3 Octobre 2016, le GAL Velay a programmé 328 833,98 € de fonds européens LEADER, soit une consommation de 7,8 % de l'enveloppe de 4 200 368 €. Au total, à ce jour, il y a 208 dossiers qui sont enregistrés par la cellule d'animation du GAL, par le biais de fiches-projets renseignées et signées. Parmi ceux-ci, 80 concernent l'éclairage public.

Pour chaque fiche-projet enregistrée, le porteur de projet a reçu un courrier signé par le GAL, un Récépissé de Dépôt de Dossier. Celui-ci permet aux porteurs de projets qui le souhaitent de démarrer leurs opérations, sans promesse de subvention et sans certitude sur les suites données à leurs demandes. L'ensemble de ces demandes totalisent environ 4,3 millions d'euros de LEADER. Cette consommation prévisionnelle est évaluée avec les règles actuelles, décidées par les comités de programmation des 22 mars et 3 octobre 2016. Seules les 29 premières opérations ont été programmées, c'est-à-dire que le montant de LEADER est attribué.

L'estimation de la somme LEADER potentiellement mobilisable est un exercice délicat. Les sommes estimées ne sont pas nécessairement les sommes programmées et payées. A ce stade, pour de nombreux dossiers, il persiste plusieurs incertitudes qui



concernent notamment la participation des cofinanceurs, le montant des dépenses éligibles mais également la réalisation concrète et effective du projet.

Si l'on prend en compte cette estimation, les dossiers actuellement recensés permettraient de consommer l'intégralité de l'enveloppe. Cependant, Laurent DUPLOMB rappelle la nécessité absolue de poursuivre l'enregistrement des dossiers. Par expérience, selon ce qu'il s'était produit lors de la programmation précédente, le GAL a tout intérêt à mobiliser des opérations éligibles. La régularité des Comités de Programmation et un suivi constant du niveau de consommation permet de réattribuer les fonds non consommés pour une optimisation des fonds alloués au Velay. L'enregistrement des dossiers doit être fait de façon prudente mais cette action prend tout son sens dans la perspective d'une rallonge d'enveloppe qui pourrait intervenir en 2018.

La répartition des dossiers enregistrés entre les différentes fiches actions montre que pour la FA N°1 et la FA N°3, on arrive à une consommation équilibrée des sommes allouées. Les FA N°2 et 4 ont une consommation prévisionnelle plus élevée. A contrario, la FA n°5 sur le tourisme est peu sollicitée.

Laurent DUPLOMB rappelle qu'il est possible de procéder à la fongibilité des crédits. Dans la convention, il est précisé que 30 % de la maquette, soit 1 260 110,40 € peut être basculé d'une fiche action à une autre, sur simple décision du Comité de Programmation.

Ainsi, dans l'objectif de programmer les opérations « entreprises » à l'ordre du jour, il est proposé de transférer des crédits de la Fiche Action N°5 Tourisme vers la Fiche Action N°2 Entreprises. La somme transférée correspondrait à la somme des opérations programmées au-delà des 600 000 euros dont est doté la Fiche Action N°2. Le GAL tient à expliciter la sous-consommation prévisionnelle de la Fiche Tourisme, comme évoqué lors du Comité de Programmation précédent. En effet, de nombreux équipements touristiques sont aujourd'hui fléchés sur les autres fonds européens (FEADER et FEDER notamment). L'étude stratégique en cours sur le Pays du Velay doit permettre de faire émerger des projets touristiques qui seront présentés au LEADER. Marie Agnès PETIT précise que l'année 2016 est une année turbulente en matière de tourisme, notamment du fait de l'application de la loi NOTRe qui redéfinit les compétences des EPCI, des départements et des régions dans la politique touristique. Chacun est en train de travailler à sa stratégie touristique et les projets sont pour la plupart en attente de clarification.

Le GAL prend acte de ce constat et concentrera néanmoins ses efforts en termes d'animation pour faire émerger de nouveaux projets sur cette thématique « tourisme ».

Laurent DUPLOMB indique qu'il existe également des marges de manœuvre sur la Fiche Action N°7 qui finance le fonctionnement du GAL. Cette dernière a été dotée pour assurer le fonctionnement jusqu'au bout du programme, soit 2021. Dans la perspective d'une rallonge de crédits, il est possible de réaffecter des crédits de cette Fiche Action vers d'autres et de réattribuer une partie de l'enveloppe complémentaire sur cette Fiche également. L'objectif est de coller un maximum à la demande des porteurs de projets pour être les plus réactifs possibles.



Modifications de la maquette financière

Conformément à l'ordre du jour du 29 Novembre 2016, il est proposé aux membres du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Velay de statuer sur une modification de la maquette financière. Il s'agit d'augmenter la dotation de la Fiche Action N°2 « Entreprises » de 68 353,38 euros. La Fiche Action n°2 « Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales » a été dotée, lors du conventionnement du 17 Décembre 2015, d'un montant de 600 000,00 euros de fonds LEADER. Il est proposé de diminuer de 68 353,38 euros la dotation de la Fiche-Action N°5 « Fédérer et promouvoir l'offre touristique itinérante », ce qui ferait passer la ligne de 600 000,00 euros à 531 646,62 euros.

Ces transferts sont nécessaires afin de programmer certaines opérations à l'ordre du jour du Comité d'aujourd'hui.

Ce transfert correspond à 1,6 % de l'enveloppe totale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Thomas FACQUEUR présente la situation actuelle de mise en œuvre du programme LEADER en Auvergne. Pour commencer, il est précisé que l'analyse est réalisée à l'échelle de l'ex-région Auvergne. En effet, la Commission Européenne a conclu un Programme de Développement Rural avec chacune des 21 ex régions de la France hexagonale. Malgré les démarches entreprises par le Président de Région dans ce sens, la fusion des 2 programmes auvergnat et rhône-alpin n'est pas possible dans l'immédiat. Cette situation avantage les GAL auvergnats en termes d'enveloppe puisque le programme LEADER est doté de 63 millions d'euros en Auvergne pour 13 GAL sélectionnés, contre 59 millions d'euros en Rhône Alpes pour 30 GAL sélectionnés.

A l'échelle Auvergne, 8 GAL sur 13 ont signé leur convention de mise en œuvre. Progressivement, les GAL sont donc en capacité de soumettre des dossiers de demande de subvention LEADER à l'Autorité de Gestion pour instruction. A ce jour, environ 150 dossiers ont été déposés officiellement à l'Autorité de Gestion, dont 61 issus du GAL Velay. La Région a décidé de traiter les dossiers par ordre de conventionnement. Le GAL Velay a été le premier à organiser un Comité de Programmation effectif le 3 Octobre 2016. Le GAL de St Flour, le deuxième à avoir conventionné, organise le sien le 19 Décembre 2016. La Région a précisé qu'elle se concentrait actuellement sur le paiement des aides à la préparation de la candidature LEADER. Il s'agit principalement de dépenses de personnel qui ont été effectuées entre le 1^{er} Octobre 2014 et la sélection des GAL au printemps 2015 pour lesquelles les structures porteuses des programmes LEADER n'ont pas encore reçu de fonds à l'heure actuelle. L'outil OSIRIS ne permet pas aujourd'hui de réaliser ces paiements.

Afin de préparer le Comité de Programmation d'aujourd'hui, à l'échelle du GAL Velay, un accord a été trouvé afin de considérer les dossiers « entreprises » que le GAL aura sélectionnés comme programmés. Cela permet de poursuivre le travail de sélection et de programmation sur ces dossiers privés qui sont en attente de réponse. Le GAL a souhaité que la Région traite également un dossier de la Fiche Action N°3 pour pouvoir commencer la programmation de ces opérations. Le CDMDT de Haute-Loire a déposé un dossier complet, traité par le GAL et transmis à la Région. Cependant, il n'est pas possible aujourd'hui de programmer la somme LEADER demandée. Le GAL pourra



simplement se déterminer sur l'opportunité ou pas d'accompagner ce dossier avec des fonds européens LEADER. Le renforcement de la cellule LEADER à la Région devrait permettre de traiter les dossiers plus rapidement. L'instruction et le paiement des dossiers restent conditionnés à la mise en œuvre d'OSIRIS.

Ainsi, à l'issue du Comité d'aujourd'hui, le GAL aura traité 61 dossiers. Le travail n'est pas encore achevé mais permet de délivrer des réponses claires et sécurisées aux porteurs de projets ainsi qu'aux cofinanceurs des opérations qui peuvent procéder à leurs versements, notamment dans le cadre du dispositif OCM. Ces réponses sont très attendues par les porteurs de projets.

Pour poursuivre le traitement des dossiers et dans l'ordre de priorité donné par le Comité de Programmation, le GAL propose un calendrier prévisionnel de mise en œuvre qui permettrait d'atteindre l'objectif de traiter les 208 dossiers d'ici fin septembre 2017.

L'idée est de traiter 81 dossiers au Comité de Programmation du 14 Mars 2017 : 65 dossiers d'éclairage public portés par le SDE 43, 3 dossiers portés par des associations sur la Fiche Action N°1, 5 dossiers portés par des entreprises sur la Fiche Action N°2, 2 dossiers portés par des associations sur la Fiche Action N°5 et le dossier porté par le CAUE 43 sur la Fiche Action N°4.

L'objectif est de traiter 45 dossiers au Comité de Programmation du 20 Juin 2017 : 15 dossiers d'éclairage public, 5 dossiers portés par des collectivités sur la Fiche Action N°1, 7 dossiers portés par des collectivités sur la Fiche Action N°3, 15 dossiers portés par des collectivités sur la Fiche Action N°4 et 3 dossiers portés par des collectivités sur la Fiche Action N°5.

Les 21 dossiers restants seraient traités au Comité de Programmation du 19 Septembre 2017 : 2 dossiers portés par des collectivités sur la Fiche Action N°1, 2 dossiers portés par des collectivités sur la Fiche Action N°3, 8 dossiers portés par des collectivités sur la Fiche Action N°4, 3 dossiers portés par des collectivités sur la Fiche Action N°5, 4 dossiers enregistrés sur la Fiche Action N°6, si le dispositif Coopération 19.3 est ouvert, et 2 dossiers enregistrés sur la Fiche Action N°7, si le dispositif Fonctionnement du GAL 19.4 est ouvert.

Si ce calendrier est respecté, les porteurs de projets qui sollicitent le GAL depuis début 2015 auront une réponse concrète et sécurisée à leurs demandes de subvention. Le travail ne sera pas achevé pour autant puisque la question de la saisie sous OSIRIS des dossiers, des conventions attributives de subvention ou des paiements effectifs des aides resteront à traiter.

Antoine WASSNER remarque que dans cette hypothèse les entreprises qui formuleraient des demandes début 2017 ne seraient traitées qu'après achèvement de ce processus.

La question des aides aux entreprises va être réévaluée début 2017 en raison de modifications importantes en ce qui concerne les cofinancements mobilisables. Les aides sur lesquelles s'est appuyé le GAL pour mobiliser des fonds LEADER à destination des entreprises du Velay vont disparaître. C'est le cas des aides à l'immobilier mobilisées par les EPCI, des dispositifs OCM de Cayres Pradelles et des Portes d'Auvergne, mais aussi de l'aide à l'immobilier industriel du Conseil Départemental, achevée en 2015. Le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation sera adopté le 16 Décembre 2016 par la Région Auvergne/Rhône Alpes. Il redéfinira les champs de compétences de chacun concernant les aides directes aux entreprises. De nouvelles aides pourraient voir le jour dans le



cadre de la fusion des intercommunalités. La CC de Craponne et la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay ont candidaté ou vont le faire à l'appel à projets FISAC sur les opérations collectives qui pourra servir de contrepartie aux fonds LEADER. Le Département envisage de reproduire l'aide à l'immobilier industriel mais ne pourra le faire qu'avec l'accord des EPCI. Ainsi, compte tenu de ces éléments, il paraît pertinent de traiter les dossiers « entreprises » dès à présent et de poursuivre le travail d'enregistrement des dossiers sur la base de nouveaux cofinancements publics à mobiliser. De plus, il est précisé que certaines collectivités attendent une réponse du GAL depuis début 2015 et qu'elles ne pourront pas attendre indéfiniment. A l'issue du débat, le Président passe ce calendrier prévisionnel au vote. Ce calendrier prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Point rapide sur le dispositif « éclairage public » porté par le SDE 43

Lors du Comité de Programmation du 3 Octobre 2016, ce sujet avait été longuement évoqué. Au final, le GAL avait décidé de ne mobiliser que 20 % de LEADER sur les investissements d'optimisation d'éclairage public permettant de ramener la demande prévisionnelle du SDE 43 de 950 000 à 500 000 euros. La demande prévisionnelle du SDE 43 s'élève aujourd'hui à 503 314,19 euros. Cette somme correspond à 80 dossiers de demande de subvention LEADER portant sur 56 communes du Velay. Un travail est en cours avec le Syndicat d'Energies pour réduire au maximum le nombre de dossiers à traiter en rationalisant certaines procédures. L'information a été communiquée aux porteurs de projets et pour les nouveaux dossiers, un nouveau modèle de délibération a été communiqué aux communes. Il s'agit de poursuivre l'enregistrement des dossiers tout en étant prudent sur leurs possibilités de mobiliser des fonds LEADER. Cette disposition donnera toute latitude au Comité de Programmation de soutenir ou non plusieurs opérations de ce type en cas de rallonge d'enveloppe.

Point sur la coopération LEADER :

Thomas FACQUEUR présente à nouveau les 4 axes thématiques choisis par le GAL dans le cadre de la Fiche Action N°6 Coopération dotée de 135 000 euros.

- Mise en marché des ressources locales vellaves
- Redécouverte des patrimoines emblématiques
- Revitalisation des centres-bourgs
- Valorisation touristique de l'itinérance

Actuellement, le GAL travaille sur l'accompagnement d'un projet de coopération autour du Réseau Européen des Sites et Chemins de St Michel.

Michel ROUSSEL, Maire d'Aiguilhe et actuel Président de ce réseau, présente les objectifs du projet. Le réseau européen St Michel a obtenu le label Itinéraire Culturel Européen en 2007 et l'a perdu en 2012, faute de pouvoir justifier d'activités suffisantes entre plusieurs Etats membres. A ce jour, l'idée est de relancer et étendre ce réseau afin d'établir des liens entre les sites St Michel et reconquérir le label décerné par le Conseil de l'Europe. La coopération LEADER peut permettre de financer diverses opérations qui permettront de faire du lien entre les sites. Pour valider cette démarche, le GAL s'emploie à établir des contacts avec les GAL qui ont sur leur territoire chacun des sites St Michel identifiés. Parallèlement, l'association Melting Potes, chorale basée au Puy en Velay, se propose de se produire prochainement au sein de la Sacra di San Michele, dans le Piémont en Italie. L'objectif est de créer un programme d'action



commun (concerts, conférences, expositions,...) qui permette de tisser des liens entre les sites, via les programmes LEADER. Le GAL a élaboré un annuaire des sites et des GAL ainsi qu'une lettre de sollicitation.

Ce projet répond aux thématiques sur le patrimoine et sur l'itinérance. Le Comité de Programmation reconnaît la pertinence de la démarche.

Rappel sur le processus de sélection des opérations LEADER :

Thomas FACQUEUR rappelle la nécessité pour le GAL de procéder à la sélection des dossiers de demande de subvention traités. Pour répondre à cette problématique, le GAL a mis place une grille de sélection élaborée pour chaque fiche-action.

Il est rappelé qu'une première analyse a lieu en Comité Technique. Ce dernier est chargé de faire ressortir les éléments qui permettent de remplir la grille de sélection et d'identifier, le cas échéant les points faibles du dossier. Le porteur de projet est informé de ces analyses et peut retravailler son projet en fonction. Une fois ces points retravaillés, ils sont inscrits et synthétisés dans la fiche projet de présentation de l'opération que chaque membre du comité de programmation a reçu en amont de la réunion. Comme pratiqué lors de la précédente programmation, le GAL avait prévu d'auditionner chaque porteur de projet pour approfondir les échanges. Malheureusement, compte tenu du nombre important de dossiers à étudier, cette option n'a pas été retenue pour ce comité. L'analyse des dossiers ne se fera donc que par l'intermédiaire de la fiche-projet et par la présentation de l'opération par l'animateur du GAL.

Avec l'ordre du jour et les fiches projets des 32 opérations étudiées, le GAL a proposé une note de sélection qui prend en compte les 3 critères de la fiche action. Chaque critère est noté sur 5, on obtient donc une note globale sur 15. Seuls les projets ayant reçu à minima la note de 8 sont sélectionnables et peuvent donc obtenir des financements LEADER. Chaque projet a été analysé par le Comité Technique et la cellule d'animation pour fixer cette proposition de note. Pour chaque opération, le détail des éléments qui justifient la proposition seront explicités. L'objectif est que le comité de programmation ajuste collectivement une note de sélection qui sera ensuite communiquée au porteur de projet.



DELIBERATION SUR LES DOSSIERS PRESENTES :

1. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Craponne-sur-Arzon par la SAS DELAVAY

Cette opération est portée par une SAS au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 111 000 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 10 115,63 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

La CC du Pays de Craponne a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 14 Juin 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise mobilise du bois local dans ses travaux de menuiserie.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 2 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

2. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une boucherie artisanale à Vorey-sur-Arzon par l'EI Rémy COUTANCE

Cette opération est portée par une Entreprise Individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 197 929 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 23 816,13 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

La CC de l'Emblavez a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 15 Février 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise mobilise des produits alimentaires locaux, notamment des viandes issues d'élevages locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise propose un service de proximité au centre-bourg de Vorey-sur-Arzon.



Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 4 800,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

3. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un salon de coiffure à Vorey-sur-Arzon par l'EI Corinne GARZINO (Coco Coiffure)

Cette opération est portée par une Entreprise Individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 46 751 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 8 559,79 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

La CC de l'Emblavez a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 24 Juin 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise propose un service de proximité au centre-bourg de Vorey-sur-Arzon.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 2 736,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

4. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce de vente d'appareils de chauffage à Saint Vincent par l'EIRL Alfred SEI (Feu et Bois)

Cette opération est portée par une EIRL au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 440 000 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 4 800,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

La CC de l'Emblavez a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 24 Juin 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.



La note de sélection proposée est de 8/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 4 800,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 8/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

5. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un garage dédié à la motoculture et aux 2 roues à Saint Vincent par la SARL Emblavez Motoculture

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 personnes et qui est en création. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 4 800,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

La CC de l'Emblavez a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 24 Juin 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 8/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 4 800,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 8/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

6. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de traiteur à Bains par la SCI SRMG – SARL Traiteur Rocher

Cette opération est portée par une SCI au statut privé. Cette entreprise est une PME au sens communautaire. La SARL Traiteur Rocher, locataire de la SCI, occupe 1 dirigeante et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 135 000 €.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 65 702,85 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.



La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 13 Octobre 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met fortement en avant les produits alimentaires locaux de façon qualitative.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que la dirigeante est qualifiée « Maître Artisan ».

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

7. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise d'ébénisterie à Saint Germain Laprade par l'EI Pascal CHAIZE

Cette opération est portée par une Entreprise Individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 165 654 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 22 669,12 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay traitera ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 15 Décembre 2016. L'avis du Comité de Programmation est donc conditionné à l'obtention de ce cofinancement public.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 252,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



8. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de mécanique automobile à Chaspuzac par la SARL Bohn'Auto

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 3 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 285 764 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 63 230,10 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay traitera ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 15 Décembre 2016. L'avis du Comité de Programmation est donc conditionné à l'obtention de ce cofinancement public.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 8/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 8/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

9. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une pâtisserie artisanale au Monastier-sur-Gazeille par l'EI Raphael PUECH (La Jonquille)

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 4 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 167 028 €.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 27 758,31 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.

La CC du Mézenc et de la Loire Sauvage a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 23 Septembre 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 13/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 5/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que le dirigeant est fortement impliqué dans la vie économique locale, notamment en tant que Président de l'Association des artisans commerçants du Monastier et que Président du Club des Chocolatiers de Haute-Loire.



Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise utilise et met particulièrement en avant les produits alimentaires locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que cet établissement est la seule pâtisserie de la commune et qu'elle complète l'offre de services du centre-bourg du Monastier.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 8 800,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 13/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

10. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un snack salon de thé aux Etables par l'EI Chantal OLLIER (Le Passadou)

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 1 dirigeante et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 73 000 €.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 11 760 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.

La CC du Mézenc et de la Loire Sauvage a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier d'entreprises » dans le cadre du Conseil communautaire du 9 Décembre 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met en avant les produits alimentaires locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 3 763,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

11. Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à St Pierre Eynac par la SCI La Daille Gargan – SARL Fabien Michel

Cette opération est portée par une SCI au statut privé. Cette entreprise est une PME au sens communautaire. La SARL Fabien Michel, locataire de la SCI, occupe 12 personnes et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 617 635 €.

Il s'agit de construire un atelier-dépôt pour un montant de 80 242,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.



Le Département de Haute-Loire a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier industriel » dans le cadre de la Commission Permanente du 9 Novembre 2015.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise mobilise l'arkose de Blavozy dans le cadre de chantiers de rénovation du patrimoine bâti.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise est régulièrement préconisée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 837,25 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

12. Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Sanssac l'Église par la SCI ARCO – SARL ARCO

Cette opération est portée par une SCI au statut privé. Cette entreprise est une PME au sens communautaire. La SARL ARCO, locataire de la SCI, occupe 3 personnes et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 234 776 €.

Il s'agit de construire un atelier-dépôt pour un montant de 64 602,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Département de Haute-Loire a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier industriel » dans le cadre de la Commission Permanente du 9 Novembre 2015.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 12/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 5/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise mobilise l'arkose de Blavozy dans le cadre de chantiers de rénovation du patrimoine bâti.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que le dirigeant de cette entreprise est diplômé en restauration du patrimoine.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 5 996,55 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 12/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



13. Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de plâtrerie peinture à Brives Charensac par la SCI ANOE – SARL Ceton Cockekleli

Cette opération est portée par une SCI au statut privé. Cette entreprise est une PME au sens communautaire. La SARL Ceton Cockekleli, locataire de la SCI, occupe 33 personnes et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 1 490 621 €.

Il s'agit de construire un atelier-dépôt pour un montant de 165 173,07 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Département de Haute-Loire a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier industriel » dans le cadre de la Commission Permanente du 9 Novembre 2015.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe à la mise en réseau des entreprises du bâtiment en intervenant parfois en tant qu'entreprise générale dans la réponse aux appels d'offre.

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise, de par sa taille, permet d'assurer des chantiers importants.

Le Comité Technique a jugé que ce projet avait une dimension communale. Comme celui-ci se situe sur la commune de Brives-Charensac et donc dans le pôle urbain du Puy-en-Velay, il convient de comptabiliser la consommation LEADER dans l'enveloppe maximale de 25 % qui peuvent être attribués pour des projets de ce type.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

Cette opération porte donc à 20 000,00 €, soit 0,5 % la consommation LEADER pour le pôle urbain du Puy-en-Velay.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

14. Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Chaspuzac par la SCI 2 BF – SARL BF Alu – SARL Hilaire Vérandas

Cette opération est portée par une SCI au statut privé. Cette entreprise est une PME au sens communautaire. La SARL BF Alu, colocataire de la SCI, occupe 5 personnes et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 755 380 €. La SARL Hilaire Vérandas, colocataire de la SCI, occupe 3 personnes et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 282 867 €.



Il s'agit de construire un atelier-dépôt pour un montant de 232 844,57 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Département de Haute-Loire a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier industriel » dans le cadre de la Commission Permanente du 7 Décembre 2015.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que ce projet permet de renforcer les synergies entre 2 entreprises logés dans ce même bâtiment.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

15. Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de charpente à Saint-Vincent par la SCI Les Pins – SARL Pinel et Fils

Cette opération est portée par une SCI au statut privé. Cette entreprise est une PME au sens communautaire. La SARL Pinel et Fils, locataire de la SCI, occupe 2 dirigeants et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 258 170 €.

Il s'agit de construire un atelier-dépôt pour un montant de 122 490,30 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Département de Haute-Loire a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier industriel » dans le cadre de la Commission Permanente du 7 Décembre 2015.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise mobilise du bois local en se fournissant auprès de scieries du secteur.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise est qualifiée « éco-artisan RGE ».

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 12 133,60 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



16. Construction d'un bâtiment pour la modernisation d'une scierie artisanale à Rosières par l'EI Jean-Paul MAURIN

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 459 539 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit de construire un bâtiment pour un montant de 118 105,53 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Département de Haute-Loire a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier industriel » dans le cadre de la Commission Permanente du 4 Mai 2015.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise mobilise du bois local et notamment ceux du Massif du Meygal.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise est certifiée PEFC et assure ainsi une gestion raisonnée de la ressource forestière.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 9 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

17. Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Costaros par l'EURL Mirmand immobilier – SARL Mirmand

Cette opération est portée par une EURL au statut privé. Cette entreprise est une PME au sens communautaire. La SARL MIRMAND, locataire de la SCI, occupe 9 personnes et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 791 760 €.

Il s'agit de construire un atelier-dépôt pour un montant de 264 942,86 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Département de Haute-Loire a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier industriel » dans le cadre de la Commission Permanente du 7 Décembre 2015.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5



Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que le dirigeant de cette entreprise participe à la vie économique locale, notamment en tant que membre du bureau syndical de la CAPEB.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise est qualifiée « Maître Artisan ».

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

18. Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de ravalement de façades au Puy-en-Velay par la SCI ZH – SARL Bâti Façades 43

Cette opération est portée par une SCI au statut privé. Cette entreprise est une PME au sens communautaire. La SARL Bâti Façades 43, locataire de la SCI, occupe 24 personnes et a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 1 873 413 €.

Il s'agit de construire un atelier-dépôt pour un montant de 233 424,88 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Département de Haute-Loire a délibéré favorablement sur ce dossier à travers le dispositif « aides à l'immobilier industriel » dans le cadre de la Commission Permanente du 6 Juin 2016.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise a un savoir-faire reconnu en matière d'isolation extérieure.

Le Comité Technique a jugé que ce projet avait une dimension communale. Comme celui-ci se situe sur la commune du Puy-en-Velay et donc dans le pôle urbain du Puy-en-Velay, il convient de comptabiliser la consommation LEADER dans l'enveloppe maximale de 25 % qui peuvent être attribués pour des projets de ce type.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

Cette opération porte donc à 40 000,00 €, soit 1 % la consommation LEADER pour le pôle urbain du Puy-en-Velay.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



19. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de charpente à Cayres par la SARL Bonnidat Frères

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 7 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 623 274 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 120 000,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 12/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 5/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que le dirigeant de cette entreprise est investi dans la vie économique locale, notamment en tant que Président de l'Association des Artisans Commerçants du Pays de Cayres Pradelles.

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise mobilise des bois locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 12/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

20. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un bar-tabac-restaurant à Cayres par l'EI Sylvie DESPRES (Bar des Boucans)

Cette opération est portée par une Entreprise Individuelle au statut privé qui occupe 2 dirigeants et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 125 961 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 68 113,32 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met en avant les produits alimentaires locaux.



Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du centre-bourg de Cayres. Ce commerce est un véritable lieu de vie pour la population rurale.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

21. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce de produits locaux à Costaros par la SARL Vellabio (L'Etable)

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 3 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 140 740 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 63 075,96 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 13/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 5/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe régulièrement aux activités du Comité de Promotion des Produits Agricoles et Agroalimentaires de Haute-Loire.

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que cette entreprise constitue une réelle vitrine des produits alimentaires locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du centre-bourg de Costaros.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 13/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

22. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie/pompes funèbres à Pradelles par la SARL Pierre MOULERGUE

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 166 207 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.



Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 20 881,29 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 8/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 6 680,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 8/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

23. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de services à Cayres par l'EI Mickaël PELISSE Paysagiste

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 3 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 123 635 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 63 681,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

24. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à St Paul de Tartas par l'EI Gilles GRANGE

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 128 046 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.



Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 7 580,45 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que le dirigeant de cette entreprise participe à la vie économique de ce territoire notamment en tant que vice-trésorier de l'association des artisans commerçants du Pays de Cayres Pradelles.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise est spécialisée dans le domaine des petits aménagements à façon.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 2 424,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

25. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un garage à Costaros par la SARL Patrick ROLLAND

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 305 290 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 22 809,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du centre-bourg de Costaros.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 296,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



26. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Cayres par l'EI Jean Pierre SAVEL

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 6 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 296 639 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir un véhicule professionnel pour un montant de 24 750,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise mobilise la pierre locale en se fournissant dans plusieurs carrières du secteur.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 920,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

27. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un commerce de fruits et légumes à Fix-Saint Geneys par la SAS Pascal COMTE

Cette opération est portée par une SAS au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 286 899 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 14 915,50 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met en avant les produits alimentaires locaux, notamment au niveau des clientèles extérieures.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du bourg de Fix-St-Geney.



Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 4 772,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

28. Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'un garage à Saint-Paulien par la SARL CECCATO AME

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 194 594 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir un véhicule professionnel pour un montant de 43 546,90 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 8/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 13 932,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 8/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

29. Acquisition de matériels professionnel pour la modernisation d'une entreprise de travaux publics à Saint-Paulien par la SARL Joël SOULIER

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 3 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 218 505 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 24 500,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5



Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 840,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

30. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de ravalement de façades à Saint Geneys Près Saint-Paulien par l'EI Frédéric SALADIN

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 89 953 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 22 000,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5

- Valorisation des ressources locales : 3/5

- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note inférieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise possède un savoir-faire reconnu en rénovation du patrimoine bâti.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 040,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

31. Aménagement d'un local professionnel pour la modernisation d'un garage à Saint-Paulien par la SARL Garage DUSSAUD

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 323 365 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local professionnel pour un montant de 24 060,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5

- Valorisation des ressources locales : 2/5

- Contribution à l'offre de services : 4/5



Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise propose une prestation adaptée à la clientèle des campings cars et que ce service n'existe pas sur le territoire.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 696,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

32. Animation et Projet artistique autour du Patrimoine culturel immatériel par le Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute-Loire

Cette opération est portée par une association loi 1901 au statut privé (analyse du GAL soumise à l'Autorité de Gestion sans réponse au jour du Comité de Programmation) qui occupe 1 salarié et qui dispose d'un budget annuel de 81 275 €.

Il s'agit d'animer et de créer un projet artistique partagé autour du patrimoine culturel immatériel du Velay pour un montant de 98 468,83 € HT afin de s'approprier et de faire partager les patrimoines vellaves par la création/diffusion artistique.

L'action se déroule en 2016-2017 sur les CC du Mézenc et de la Loire Sauvage et sur la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Ces 2 EPCI ont délibéré favorablement pour un accompagnement financier à ce projet sur les années 2016-2017. Le Département de Haute-Loire apporte son aide par le biais d'une convention 2016-2017.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier. Il est entendu qu'en l'absence d'instruction de l'Autorité de Gestion sur cette opération, le Comité de Programmation ne pourra délivrer qu'un avis d'opportunité.

La note de sélection proposée est de 13/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 5/5
- Caractère inclusif (participation de la population locale) : 4/5
- Communication autour du projet : 4/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que cette démarche associe de très nombreux acteurs et participe notamment à créer des liens intergénérationnels.

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que cette opération concourt à renforcer le sentiment d'appartenance locale.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que le projet fera l'objet d'une large communication dans le cadre des restitutions artistiques finales.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis d'opportunité favorable sur ce dossier pour l'attribution de 62 121,28 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 13/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°3 (S'approprier, faire partager et diffuser les marqueurs identitaires du Velay).



Bilan programmation Aides aux entreprises :

A l'issue du Comité de Programmation d'aujourd'hui, le GAL a programmé 60 dossiers « entreprises » pour un montant de LEADER total de 668 353,38 € (15,9 % de l'enveloppe). Ce sont donc 60 PME de notre territoire qui ont été accompagnées financièrement par l'Europe. Ces 60 projets correspondent à plus de 3,2 millions d'euros d'investissement privé sur le Velay. La collaboration avec les EPCI dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation et des dispositifs Immobilier Entreprise a permis de financer 52 opérations. Le Département est le premier cofinancier avec 69 % des fonds publics cofinancés mais seulement 8 dossiers. La volonté du GAL de limiter la mobilisation LEADER à 5 % de l'assiette éligible sur ces dossiers n'a pas permis de mobiliser de façon optimale ce cofinancement public. Comme évoqué, pour les dossiers « entreprises » à venir, la possibilité de mobilisation des cofinancements est conditionnée à l'adoption du SDREII par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Marie Agnès PETIT, conseillère régionale, présente brièvement le contenu du SDREII. Au niveau local, le dispositif d'aides aux entreprises sera accompagné par l'Agence Régionale, en liaison avec les EPCI. Le Département souhaite conventionner avec les EPCI pour poursuivre l'aide à l'immobilier industriel. Un dispositif d'accompagnement à l'économie de proximité va être voté. Il s'adresse aux artisans commerçants de notre territoire. L'articulation avec le programme LEADER du Velay reste à définir.

Le GAL se tient à la disposition des différents partenaires pour participer à de nouvelles modalités d'accompagnement des entreprises qui valorisent les ressources locales vellaves.

Calendrier 2017

Pour l'année 2017, les réunions programmées par le GAL sont :

- Comité Technique : Mardi 7 Février 2017
- Comité de Programmation : Mardi 14 Mars 2017
- Comité Technique : Jeudi 11 Mai 2017
- Commission Suivi-Evaluation : Semaine 23 (fin mai / début juin)
- Comité de Programmation : Mardi 20 Juin 2017
- Comité Technique : Mardi 29 Août 2017
- Comité de Programmation : Mardi 19 Septembre 2017
- Comité Technique : Mardi 7 Novembre 2017
- Comité de Programmation : Mardi 12 Décembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et clôture la séance.

Fait au Puy en Velay
Le 12 Décembre 2016



Laurent DUPLOMB
Président du GAL du Velay



Voici le tableau récapitulatif des dossiers programmés :

Nom de l'entreprise	Activité	Commune	Intitulé du projet	Assiette éligible	Montant LEADER	Note de sélection /15
SAS Delavay Menuiserie	Menuiserie	Craponne-sur-Arzon	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie	10 115.63 €	2 000.00 €	10
EI Rémy COUTANCE	Boucherie	Vorey-sur-Arzon	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une boucherie artisanale en centre-bourg	23 816.13 €	4 800.00 €	11
EI Corinne GARZINO	Coiffure	Vorey-sur-Arzon	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un salon de coiffure	8 559.79 €	2 736.00 €	9
EIRL Alfred SEI	Commerce	Saint Vincent	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de commercialisation de matériels de chauffage	17 878.20 €	4 800.00 €	8
SARL Emblavez Motoculture	Garage	Saint Vincent	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un garage dédié à la motoculture et aux 2 roues	17 596.16 €	4 800.00 €	8
SCI SRMG	Traiteur	Bains	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de traiteur	65 702.85 €	20 000.00 €	11
EI Pascal CHAIZE	Ebénisterie	Saint Germain Laprade	Aménagement d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise d'ébénisterie	22 669.12 €	7 252.00 €	9
SARL BONH'AUTO	Garage	Chaspuzac	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de mécanique automobile	63 230.10 €	20 000.00 €	8
EI Raphaël PUECH	Pâtisserie	Le Monastier sur Gazeille	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une pâtisserie artisanale en centre-bourg	27 758.31 €	8 800.00 €	13
EI Chantal OLLIER	Bar Snack Salon de Thé	Les Estables	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un bar snack salon de thé	11 760.00 €	3 764.00 €	10
SCI La Daille Gargan	Maçonnerie	St Pierre Eynac	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	80 242.00 €	7 837.25 €	11
SCI ARCO	Maçonnerie	Sanssac l'Eglise	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	64 602.00 €	5 996.55 €	12
SCI ANOE	Plâtrerie Peinture	Brives Charensac	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de plâtrerie-peinture	165 173.07 €	20 000.00 €	10
SCI 2BF	Menuiserie	Chaspuzac	Construction d'un atelier-dépôt pour la modernisation d'une entreprise de serrurerie/menuiserie	232 844.57 €	20 000.00 €	10
SCI Les Pins	Charpente	Saint Vincent	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de charpente	122 490.30 €	12 133.60 €	11
EI Jean Paul MAURIN	Scierie	Rosières	Construction d'un bâtiment pour la modernisation d'une scierie	118 105.53 €	9 000.00 €	11
EURL Mirmand Immobilier	Menuiserie	Costaros	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie	264 942.86 €	20 000.00 €	11
SCI ZH	Ravalement de façades	Le Puy en Velay	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de ravalement de façades	233 424.88 €	20 000.00 €	10



SARL BONNIDAT FRERES	Charpente	Cayres	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de charpente	120 000.00 €	20 000.00 €	12
EI DESPRES Sylvie	Bar-Restaurant	Cayres	Aménagement d'un local professionnel pour la modernisation d'un bar-tabac-restaurant	68 113.00 €	20 000.00 €	11
SARL Vellabio	Commerce Produits locaux	Costaros	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une boutique de produits locaux	63 075.96 €	20 000.00 €	13
SARL MOULERGUE Pierre	Pompes funèbres - Maçonnerie	Pradelles	Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie/pompes funèbres	20 881.29 €	6 680.00 €	8
EI PELISSE MICKAEL	Paysagiste	Cayres	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de services	63 681.00 €	20 000.00 €	9
SARL Patrick ROLLAND	Garage	Costaros	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un garage automobile	22 809.00 €	7 296.00 €	9
EI Gilles GRANGE	Menuiserie	St Paul de Tartas	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie	7 580.45 €	2 424.00 €	11
EI Jean Pierre SAVEL	Maçonnerie	Cayres	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	24 750.00 €	7 920.00 €	10
SAS Pascal COMTE	Commerce	Fix-St-Geneyes	Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un commerce de fruits et légumes	14 915.50 €	4 772.00 €	11
SARL CECCATO AME	Garage	St Paulien	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour la modernisation d'un garage	43 546.90 €	13 932.00 €	8
SARL Joël SOULIER	Travaux	St Paulien	Acquisition d'un matériel professionnel pour la modernisation d'une entreprise de travaux	24 500.00 €	7 840.00 €	9
EI Frédéric SALADIN	Façades	St Geneys Près St Paulien	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de ravalement de façades	22 000.00 €	7 040.00 €	10
SARL Garage DUSSAUD	Garage	St Paulien	Aménagement d'un local professionnel pour la modernisation d'un garage automobile	24 060.00 €	7 696.00 €	9
TOTAL				2 070 824.60 € d'investissement	339 519.40 €	10.1
				31 dossiers	8 % de l'enveloppe LEADER totale	de note moyenne